



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 16 septembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, François WYSZKOWSKI.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Brigitte ROUAN, Delphine CAROSI, Laëtitia MARTY, Fatiha MILOUDI, François MULLER, Georges CAUVIN, Pauline BOUE-RIZVI, Alain BRICOUT, Jocelyne BOUREL, Rina VANEY, Karine ROSSETTO, Willy GALVAIRE, Patrice PELLEGRINI, Lucas PELLEGRINI, Maxime FERRERO, Maxime EUZIERE, Monique REVEL, Richard RIBERO, Anne BOUCHET, Benoît CUNY, André CAROSI, Audrey GUINET.

Était absent et représenté :

Monsieur Willy GALVAIRE représenté par François MULLER.

Madame Brigitte ROUAN a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement siéger.

DECISIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE :

N°	Objet de la délibération
D2020-028	Election membres CAO Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, proclame élu à l'unanimité les membres de la commission d'appel d'offre suivant : 3 Titulaires - M. CAUVIN Georges - Mme CAROSI Delphine - M. CAROSI André 3 Suppléants - M. BRICOUT Alain - Mme BOUREL Jocelyne - Mme GUINET Audrey
D2020-029	Désignation liste CCID Le conseil municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none">- la liste des membres proposés pour la commission communale des impôts directs à transmettre à l'administration fiscale pour choix
D2020-030	Désignation Commission Intercommunales des Impôts Directs CIID Le conseil municipal après en avoir délibéré, propose à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none">- Monsieur François WYSZKOWSKI titulaire à la commission intercommunale des impôts directs- Madame Delphine CAROSI suppléante à la commission intercommunale des impôts directs
D2020-031	Désignation délégués SIVOM

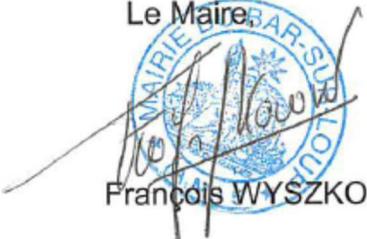
	Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne à l'unanimité : Messieurs François WYSZKOWSKI et Georges CAUVIN délégués titulaires au SIVOM du Canton du Bar-sur-Loup
D2020-032	Désignation délégués SICTIAM Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne à l'unanimité : - Monsieur François MULLER délégué titulaire au SICTIAM Monsieur Patrice PELLEGRINI délégué suppléant au SICTIAM
D2020-033	Désignation délégués maison de retraite Les Orangers Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne à l'unanimité : - M. le Maire François WYSZKOWSKI - Mme BOUREL - Mme BOUE RIZVI - M. BRICOUT Membres au conseil d'administration de l'EHPAD Les Orangers
D2020-034	Cession chemins de fer de provence – Porre Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide l'unanimité : - D'Approuver la cession des parcelles C 1393 et C1394 à Monsieur et Madame PORRE, par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues par le CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun - D'Approuver la cession de ces parcelles, au montant fixé ultérieurement par France-Domains.
D2020-035	Subventions aux associations Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité : - D'approuver les montants alloués en subventions aux associations suivant le tableau ci-joint couvrant la période de janvier 2020 à juin 2021, ainsi que le montant d'investissement et le montant pour subvention exceptionnelle pour l'année 2020
D2020-036	Remboursement Riverains Escure Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité : - D'acter le remboursement des propriétaires ayant effectivement participé à l'offre de fonds de concours « extension du réseau eaux usées du chemin de l'Escure » tel que précisé ci-dessus
D2020-037	Taxe de séjour 2021 Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité : - d'accepter la nouvelle grille tarifaire à compter du 1er janvier 2021 - de fixer le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 20.00 € - d'accepter le calendrier de perception ci-dessus pour l'année 2021
D2020-038	Convention CASA Groupement de commandes pour l'acquisition de papier standard Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité : - D'autoriser M. le Maire à signer la convention CASA : groupement de commandes pour l'acquisition de papier standard
D2020-039	Frais de représentation du Maire Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité : - D'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle - De fixer le montant maximum annuel de cette enveloppe à 2 000 euros, qui sera inscrit au budget de la commune. Les frais de représentation de Monsieur le Maire lui seront remboursés

	dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et sur présentation d'un état de frais.
D2020-040	<p>Amendes de police</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'autoriser le maire à signer et à déposer le dossier de demande subvention relatif aux projets de travaux ci-dessus, et à signer tous les documents afférents.
D2020-041	<p>Cession CARRAZ E314</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'accepter la cession de Madame CARRAZ-BILLIAT d'une superficie estimée à 24m² et prélevée sur sa parcelle E-314 indiquée en tireté orange du plan annexé ; - D'autoriser le maire à procéder à l'acquisition du terrain visé ci-dessus et à signer tous les documents afférents à cette opération, notamment notariés ;
D2020-042	<p>Cession VINCENT</p> <p>Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'accepter la cession de Madame VINCENT Aurélie d'une superficie approximative de 40m² et prélevée sur sa parcelle E-687 indiquée en trait rose sur le plan annexé, après intervention d'un géomètre ; - D'autoriser le maire à procéder à l'acquisition du terrain visé ci-dessus et à signer tous les documents afférents à cette opération, notamment notariés
D2020-043	<p>Avenant à la convention de remboursement de frais CASA-Commune</p> <p>Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'Autoriser M. le Maire à signer l'Avenant à la convention de remboursements de frais CASA/ commune

La séance du conseil municipal est levée à 19h44.

Affiché le 25 septembre 2020

Le Maire



FRANÇOIS WYSZKOWSKI

ANNEXE Délibération D2020-035 Subvention aux associations :

	ASSOCIATIONS	SUBV de FONCT 2019 versées	SUBV de fonctionnement 2020 demandées	total proposé par les élus	Nombre de Voix
1	ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	2500	3000	2500	Unanimité
2	ATHLETIC PHILIPPIDES	1000	1000	1000	Unanimité
3	CENT POUR SANG	500	500	500	Unanimité
4	CLUB INTER AGE AUBARNENCS	2000	2000	2000	Unanimité
5	DELTA CLUB	0	1500	0	Unanimité
6	HAND BALL DES COLLINES (interco)	0	500	0	Unanimité
7	JUDO CLUB DU BAR SUR LOUP	4500	5500	5000	Unanimité
8	LE SOUVENIR FRANCAIS	300	300	300	Unanimité
9	PING PASSION (interco)	2000	1 000	1000	Unanimité
10	UNION DES ANCIENS COMBATTANTS	300	600	400	1 abstention Ribero
11	WOU WEI (Taï Chi Chuan)	0	500	0	Unanimité
12	CDJ FOOT	6000	5500	5500	Unanimité
13	LE FLAMBE	300	300	300	Unanimité
14	GYM FIT SANTE	-	1000	1000	Unanimité
15	VTT	0	3000	1500	Unanimité
16	ATELIER DU LOUP	0	500	0	1 contre Ribero
17	ESPACE MUSICA	0	500	0	1 contre Ribero
18	Petits loups maraichers	0	Demande de 3 passages d'un camion technique dans l'année pour aide au transport	-	Unanimité
				SOUS TOTAL = 21 000 €	